

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET COMMERCIALE DU BAS OGOUÉ (1895-1902)

Louis-Jules CARIMANTRAND, fondateur
(1836-1911)

Marié à Isabelle-Adine Doumic, sœur de René Doumic, directeur de la *Revue des Deux Mondes* ; secrétaire perpétuel de l'Académie française.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Qui_etes-vous_1924-AEF.pdf

Dont Inès (Mme Lucien Miquel) et Yvonne (Mme Octave Raquin, architecte).

Ingénieur ECP.

Ingénieur au Chemin de fer du Nord de l'Espagne.

Commissaire aux comptes de la Compagnie du chemin de fer de Bayonne-Anglet-Biarritz,

Administrateur de la Compagnie de Touage et Transports de la Seine, de Conflans à la mer (1875-1903),

Administrateur de L'Éclairage électrique (fabricant de matériel électrique)(ca 1890-1911).

Commissaire aux comptes de la Société anonyme de Carbonisation (Carves)(1890),

Administrateur des Chemins de fer du Médoc,

de la Compagnie française d'entreprises militaires et civiles (1895)

et de la Compagnie coloniale du Gabon (1901).

Chevalier du mérite agricole (1898).

(Les Archives commerciales de la France, 4 mai 1895)

Paris. — Formation. — Société anonyme dite SOCIÉTÉ AGRICOLE ET COMMERCIALE DU BAS-OGOUE (CONGO FRANÇAIS), 69, Victoire. — 50 ans. — 450.000 fr. — 10 avril 1895. — *Gazette des Tribunaux*.

Société agricole et commerciale du Bas-Ogoué (Congo-Français)
Appel de fonds

(La Cote de la Bourse et de la banque, 8 décembre 1896)

Les actionnaires de la Société agricole et commerciale du Bas-Ogoué sont informés qu'il est fait appel du troisième quart des actions souscrites par eux, soit 125 fr. par action. Le versement devra être effectué avant le 1^{er} janvier 1897, à la caisse de la Banque Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.

Société agricole et commerciale du Bas-Ogoué (Congo-Français)
Appel de fonds
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 août 1898)

Les actionnaires de la Société agricole et commerciale du Bas-Ogoué, dont le siège est à Paris, 69, rue de la Victoire, sont informés qu'il est fait appel du quatrième quart des actions souscrites par eux, soit 125 fr. par action. Le versement devra être effectué avant le 15 octobre prochain, à la Caisse de la Banque Transatlantique, 6, rue Auber, à Paris. — *Petites Affiches*, 6/8/1898.

Mérite agricole
(*Journal officiel de la république française*, 6 août 1898)
(*Journal des roses*, 1^{er} septembre 1898)

Chevalier

Carimantrand (Jules), ingénieur civil, président de la Société agricole du Bas-Ogoué (Congo français). Médaille d'or au concours agricole de Libreville.

Constitution
Compagnie coloniale du Gabon
(*La Cote de la Bourse et de la Banque*, 5 mai 1900)

.....
Le société a pour objet : L'exploitation et la mise en valeur de la concession territoriale au Congo français, accordée à la Société agricole et commerciale du Bas-Ogoué par décret en date du 16 juillet 1899, modifié par décret en date du 8 février 1900 et compatible avec le cahier des charges annexé audit décret
.....

(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902)

[172-173] Société agricole et commerciale du Bas-Ogoué (Congo français.)
Siège social : Paris, rue de Châteaudun, 39. T. 272-71. — Administrateurs : MM. [Jules] Carimantrand, Braillard ¹, Burot, [Paul-Alfred] Mallet. — Commissaires des comptes MM. Vercken, Fabron. — Objet : Exploitation agricole, industrielle et commerciale des terrains situés à Aschouka, Bas Ogoué (concedés à M. Rousselot), ainsi que la mise en valeur de la concession accordée à M. Carimantrand par décret en date du 16 juillet, située dans le Bas-Ogoué. (Voir carte n° 35). — Superficie : 2.200 kilomètres carrés. — Charges : Cautionnement, 15.000 francs ; douanes, 15.000 francs. — Redevance : 1 à 5 ans 1.000 francs, 6 à 10 ans 1.600 francs, 11 à 30 ans 2.200 francs. — Capital : 600.000 francs ; 1.200 actions de 500 francs. — Répartition : 5 p. c. à la réserve ; 6 p. c. aux actions ; 5 p. c. au fond de prévoyance ; le

¹ Daniel Ernest Félix Braillard : marié à une Dlle Rouget. Des Éts Braillard, import-export à Paris. Commissaire aux comptes des Carrières de l'Ouest. On le retrouve à la Compagnie coloniale du Gabon et à la Compagnie fermière de l'Ogoué.

solde se répartit comme suit : 10 p. c. au conseil d'administration ; 20 p. c. à la disposition du conseil d'administration ; 70 p. c. aux actions.

Convocation en assemblée générale
(*Cote de la Bourse et de la Banque*, 25 mars 1902)

10 avril, 2 h. 1/2, ext. — Société agricole et commerciale du Bas-Ogoué (Congo français). — Au siège social, 39, rue de Châteaudun, Paris. — Ordre du jour : Délibération sur toutes propositions ayant trait à l'apport à toute société de tout l'actif social, et par suite, à la dissolution de la Société et à sa liquidation. — *Petites Affiches*, 25.

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 juillet 1902)

Paris. — Modifications aux statuts — Société anonyme dite COMPAGNIE COLONIALE DU GABON, 39, Châteaudun. — Fusion avec la Société agricole et commerciale du Bas-Ogoué. — Capital porté de 375.000 fr. à 735.000 fr. — 14 juin 1902.

Suite:

Cie coloniale du Gabon :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Coloniale_du_Gabon.pdf